



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-25

Séance du 13 novembre 2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absent(s) : 4

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

**Étaient présents :** Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Didier SANSON, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Julien MERVILLE, Fabien LEROY, Lucie GOULET, Maryvonne QUEMION, formant la majorité des membres présents.

**Absents excusés :** Maryline MAUPAIX (pouvoir Maryvonne QUEMION)  
Sophie COMONT  
Bérénice GAND (pouvoir Rémi MALO)  
Caroline TOUTAIN

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Maryvonne QUEMION

## VENTE DU FONDS DE COMMERCE

Date de convocation  
06/11/2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'actuelle locataire vend le fonds de commerce. Une signature du compromis de vente a été acté. Un nouveau bail sera donc établi entre la commune, propriétaire du bien et les nouveaux locataires par Maître DUVAL, notaire à Saint-Romain de Colbosc.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20241113-2024-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2024

Publication : 29/11/2024

Les frais de bail seront à la charge des nouveaux locataires..

Des travaux d'agrandissement sont prévus.

Le commerce sera donc fermé à compter du 22 décembre 2024 avec une ouverture prévue le 1<sup>er</sup> février 2024.

Ce commerce sera désormais ouvert 7 jours sur 7 de 8 à 20 heures.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sur proposition du maire :**

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- Autorise l'agrandissement du commerce
- Accepte d'arrondir le montant du loyer actuel de 123.25 € à 125.00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,  
Rémi MALO

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'ETAINHUS" at the top and "Seine-Maritime" at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a church spire and a bridge.